

AGENDA COMMUNAL



LE BULLETIN OFFICIEL DE LA COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE



Zoom sur
le registre
de l'Etat civil
2021
pages 17-19

Mars-avril 2022



www.villers-la-ville.be | Suivez-nous aussi sur  @1495VillerslaVille

Revue bimestrielle | Editeur responsable : Julie Charles

 Villers-la-Ville

AGENDA COMMUNAL

LE BULLETIN OFFICIEL DE LA
COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE

Mars-avril 2022

SOMMAIRE

Environnement	2-3
Énergie	4
Éthique	5
Jeunesse	6-9
Réglement général de police	10-11
Mobilité	11
Sports	12-13
Finances	14-15
Espace public numérique	16
Population	17-19
Évènements	20

ENVIRONNEMENT

Gérez autrement le surplus de publicité

RÉDUIRE SA PRODUCTION DE DÉCHETS N'EST SOUVENT QU'UNE QUESTION DE BON SENS. VOIRE, DE COMPORTEMENTS À CHANGER OU À ADOPTER. REFUSER DES IMPRIMÉS, C'EST POSER UN GESTE FAVORABLE POUR L'ENVIRONNEMENT. L'ACTION STOP PUB DE LA WALLONIE EST UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS DE PAPIER.



Sur ma boîte aux lettres, j'appose l'autocollant « STOP PUB ».

L'autocollant « **STOP PUB** » ne concerne que la publicité non-adressée et la presse gratuite non-adressée. Il ne concerne donc pas les imprimés qui mentionnent vos nom, prénom et adresse.

De nouveaux autocollants « **STOP PUB** » sont disponibles,

vous les trouvez dès à présent :

- à l'Administration Communale de Villers-la-Ville, au niveau des présentoirs au Service Population ;
- dans les bureaux de poste ;
- dans les 11 Espaces Wallonie ;
- dans les 16 Guichets Énergie Wallonie.

Les personnes ayant des difficultés à se rendre dans l'un des endroits de distribution proposés et les personnes à mobilité réduite peuvent commander les nouveaux autocollants « **STOP PUB** » en envoyant une demande à ediwall@spw.wallonie.be.

Vous continuez à recevoir des publicités ou de la presse gratuite malgré l'autocollant « **STOP PUB** » sur votre boîte aux lettres ? Prenez contact avec l'éditeur responsable dont les coordonnées figurent sur la publication.

Grand Nettoyage de printemps 2022 : « Moi aussi, je participe ! »

LES 5, 6, 7 ET 8 MAI 2022 AURA LIEU LA 8^e ÉDITION DU GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS. CHAQUE ANNÉE DES MILLIERS DE WALLONS SE MOBILISENT DURANT PLUSIEURS JOURS AFIN DE RENDRE UN COUP D'ÉCLAT À NOTRE BELLE RÉGION !

Les inscriptions s'ouvriront le 07 mars 2022 via le site internet www.walloniepluspropre.be.

Les futurs participants sont invités à former des équipes, indiquer leur parcours sur une carte et commander leur matériel. Une **paire de gants**, un **gilet fluo** ainsi que des **sacs PMC** et **tout-venant** seront envoyés gratuitement à chaque participant. La reprise des déchets collectés est réalisée par les services communaux en concertation avec les équipes.



Suivez-nous aussi sur
Facebook @1495VillerslaVille

www.villers-la-ville.be
villers-la-ville@skynet.be

Date limite de réception
des informations pour la
prochaine parution :
jeudi 24 mars 2022



1450 arbustes pour préserver les bois communaux

CE SONT PRÈS DE 1450 PLANTS QUI VIENNENT D'ÊTRE REPLANTÉS DANS LES BOIS COMMUNAUX SITUÉS DANS LE PROLONGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF, À SART-DAMES-AVELINES. TILLEULS, AULNES, CHÊNES, CHARMES, ERABLES SONT EN PLACE POUR PLUSIEURS DÉCENNIES.

Il y a quelques mois, en collaboration avec le Département Nature et Forêt, plusieurs épicéas victimes des scolytes avait été abattus dans cette zone. Pour préserver son aspect forestier, un énorme travail a été entrepris : gyrobroyage et plantation. Ce sont 30 ares qui sont remis à neuf. Les plants sont soutenus par un tuteur et entourés d'un grillage pour les protéger des animaux.

Merci à l'équipe en charge de cette mission: Bernard, Mickaël et Sébastien. Une réalisation qui discrètement, préserve notre cadre de vie !



Assainissement des eaux usées

EN RÉGION WALLONNE, PLUSIEURS TYPES DE RÉGIMES D'ASSAINISSEMENT SONT D'APPLICATION ET CORRESPONDENT CHACUN À DES OBLIGATIONS BIEN SPÉCIFIQUES.

La cartographie de ces différents régimes d'assainissement est consultable sur le site de la SPGE (Société Publique de Gestion des Eaux) : www.spge.be

Vous trouverez sur notre site un rappel de vos obligations en tant que citoyen responsable : www.villers-la-ville.be/assainissementdeseauxusees



La migration des batraciens – levez le pied !

CHAQUE ANNÉE À LA FIN DE L'HIVER, LES BATRACIENS ENTAMENT LEUR MIGRATION POUR REJOINDRE LES POINTS D'EAU QUI LES ONT VU NAÎTRE ET S'Y REPRODUIRE À LEUR TOUR.

Ces déplacements, qui durent une dizaine de jours, débutent dès la fin de l'hiver (généralement dans le courant du mois de mars), par temps doux (t° autour de 7 °C) et humide, à la tombée du jour et pendant la nuit. Ce sont des dizaines de milliers d'individus par nuit qui traversent nos routes wallonnes. Malheureusement beaucoup n'atteindront jamais leur destination, ils finiront écrasés par les voitures...

Voici les différents endroits où les batraciens traversent nos routes. En période de migration, quand vous passez par-là, levez le pied ! :

- ! **Marbais** : rue de Dreumont
- ! **Rigenée** : rue de Rigenée
- ! **Sart-Dames-Avelines** : rue de Villers, rue du Marais, rue du Moulin à Thil, rue Tout-Vent, rue de Jumerée, rue Gustave Linet
- ! **Villers-la-Ville** : rue de Sart, av. Fontaine des Fièvres
- ! **Tilly** : avenue Pont des Prêcheurs
- ! **Mellery** : rue de Gentissart, rue de Thébais
- ! **Entre Villers-la-Ville et Tangissart** : rue de Chevelipont (N 275)



Vous pouvez agir en adaptant votre vitesse lorsque que vous remarquez le panneau ci-dessus. En passant sous les 30 km/h et au besoin en allumant vos feux de détresse, vous serez plus vigilants aux animaux présents sur la route et également aux bénévoles qui participent à leur sauvetage. A cette vitesse, les batraciens ne se feront plus projetés contre le soubassement de votre véhicule.

ÉNERGIE



La Commune de Villers-la-Ville s'engage pour réduire les émissions sur son territoire !

AFIN D'ATTEINDRE SES OBJECTIFS CLIMATIQUES, LA COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE A PARTICIPÉ À DIFFÉRENTS APPELS À PROJET LANCÉS PAR LA RÉGION WALLONNE POUR PERMETTRE D'AMÉLIORER L'ISOLATION DE SES BÂTIMENTS.

Dans les écoles



L'école de Tilly a été rénovée récemment et les autres écoles communales poursuivent les aménagements. Les chantiers des écoles de Marbais et Marbisoux concerneront l'isolation de la toiture/des combles et des murs extérieurs alors que celui de Villers-la-Ville concernera l'isolation des toitures non encore isolées et du sol.

Ancienne Maison Communale

L'ancienne Maison Communale de Sart-Dames-Avelines, abritant des appartements, sera également rénovée énergétiquement. Une isolation par l'intérieur a été privilégiée afin de maintenir l'esthétique du bâtiment. La toiture sera remplacée et des panneaux photovoltaïques seront installés.



Votre audit énergétique pris en charge

La Commune de Villers-la-Ville s'investit également pour ses citoyens. A partir du mois de juin, elle proposera le financement des audits logements pour aider les ménages souhaitant rénover énergétiquement leur habitation.

En effet, l'audit logement est indispensable pour disposer d'une vision globale de rénovation des logements et pour avoir accès aux primes régionales. Toutefois, son coût peut freiner certains ménages dans leurs projets.

Conscients de cette problématique, l'Echevin de l'Energie, Marc Druez et l'Echevine du Climat, Julie Charles ont souhaité faire bénéficier les ménages de la prise en charge de la totalité du coût de l'audit. Dans un premier temps, cette prise en charge de l'audit sera accessible aux ménages dont le revenu de référence est inférieur à 32.700 €/an, elle sera conditionnée par les impositions de la Région, notamment la réalisation du premier bouquet de travaux d'isolation et la réalisation de l'audit par l'auditeur sélectionné par la commune sur base d'un marché public. Le financement de l'audit pourra, en fonction de l'intérêt et des budgets disponibles, être élargi aux autres tranches de revenus.

Infos : Service Energie - D. Robinet : **071/87.03.87** - energie@villers-la-ville.be

La Commune de Villers-la-Ville s'engage pour le climat !

Depuis 2021, la commune de Villers-la-Ville dispose d'un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC). Ce plan regroupe une cinquantaine d'actions qui devraient nous permettre d'atteindre, en 2030, une réduction des gaz à effet de serre de 56 % par rapport à 2006.

Envie d'en savoir plus, le PAEDC de la Commune de Villers-la-Ville est disponible sur la page énergie du site internet communal :

<https://www.villers-la-ville.be/paedc2021>
et sur notre page publique <https://villers-la-ville.futureproofed.com>

La réussite du plan dépend de notre mobilisation à tous !



ÉTHIQUE

Conférence « La liberté de choisir sa fin de vie » dispensée par le Professeur Jacques Brotchi

LE LUNDI 14 MARS 2022 À 19H30 SE DÉROULERA DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE UNE TRÈS INTÉRESSANTE CONFÉRENCE DU PROFESSEUR JACQUES BROTCHE, NEUROCHIRURGIEN BIEN CONNU DANS NOTRE COMMUNE.

Nous avons déjà eu l'honneur de le recevoir en 2017, et c'est avec un grand plaisir que Madame Anne-Michèle Pierard, 1^{ère} Echevine en charge des Aînés, avec le soutien de Monsieur Emmanuel Burton, Député-Bourgmestre, et les Membres du Collège, a le plaisir de vous inviter à cette nouvelle soirée sur le thème « La liberté de choisir sa fin de vie ! ».

Né à Liège en 1942, enfant caché, Jacques BROTCHE est diplômé Docteur en Médecine de l'Université d'Etat de Liège en 1967 et neurochirurgien en 1973. Agrégé de l'enseignement supérieur, il poursuit de front une carrière de chercheur et de neurochirurgien à l'Université de Liège jusqu'en 1981 quand, à l'invitation de l'ULB, il crée le département de neurochirurgie de l'Hôpital Erasme à Bruxelles qu'il dirigera jusqu'en 2007.

Professeur ordinaire à l'ULB, directeur du Centre Gamma-Knife de l'ULB, il se battra durant 26 ans pour amener son service au plus haut niveau et l'équiper

des technologies modernes les plus performantes. En 1998, son service fut distingué par l'Organisation Mondiale de la Santé qui l'a choisi comme son Premier Centre de Référence en matière de Formation et de Recherche en Neurochirurgie. Admis à l'éméritat en 2007, il a gardé une activité opératoire jusqu'en décembre 2012 quand il a décidé de ranger son bistouri.

Auteur de nombreuses publications scientifiques, il a également écrit plusieurs ouvrages dont le très connu « Se dépasser sans blesser ni se perdre », sa devise. Il aura également l'occasion de dédicacer « Dis, c'est quoi l'euthanasie » à l'issue de la conférence.



L'entrée est gratuite mais la réservation est obligatoire.

Le Covid Safe Ticket et le port du masque seront d'application pour participer à cet événement.

Infos et réservation :

Ann Donneaux :
071/87.03.63 ou atl@villers-la-ville.be

« L'important, pour moi, est le respect des convictions de chacun, et de tout faire pour garantir à ceux qui le souhaitent, de choisir leur fin de vie dans la dignité et sans souffrances ».

Professeur Jacques Brotchi



JEUNESSE

Pendant les vacances de printemps **Touki** organise deux semaines de stages pour vos enfants de 2,5 à 12 ans.

PENDANT LES DEUX PREMIÈRES SEMAINES D'AVRIL, TOUKI PROPOSE À VOS ENFANTS DE SE RETROUVER ET DE S'AMUSER SUR LES THÈMES DE LA MER ET DU CHOCOLAT.



Bricolage, sport, cuisine, grand jeu seront au programme !

Lors de la première semaine, les activités se dérouleront sur le thème « **Touki prend l'air... à la mer** » et une journée à la mer sera prévue.

Pour la deuxième semaine « **Touki à la chocolaterie** », une chocolatière expérimentée sera présente la semaine pour nous apprendre à faire du chocolat.

Dates : 1^{ère} semaine : du lundi 4 avril au vendredi 8 avril 2022
2^{ème} semaine : du lundi 11 avril au vendredi 15 avril 2022

Ecole : école communale de Villers-la-Ville

Adresse : rue Jules Tarlier 34, 1495 Villers-la-Ville

Inscriptions à l'avance obligatoires par téléphone ou par mail

Contact : Julie Seghin 0474/67.56.83 - touki.villers@gmail.com

Facebook : Touki Villers

Activités : 9h à 16h - **Garderies :** 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h



Stages Pâques 2022

DU 4 AU 8 AVRIL, MOUVE TOI ORGANISE DES STAGES POUR LES ENFANTS DE 2,5 À 12 ANS.

Psychomotricité, ateliers créatifs, jeux sportifs, cyclo, jeux et aventures en forêt et multisports seront proposés et répartis suivant différentes catégories d'âges (2,5-3,5ans - 4-5,5ans - 6-8ans - 9-12ans).

Horaires : de 9h à 16h (garderie gratuite ar les moniteurs de 8h à 17h30)

Prix : 95 € (85€ pour le 2^{ème} enfant).
5€ supplémentaire pour le stage créatif, matériel compris

Où : Ecole Saint-Nicolas, rue du Try, 9 à Sart-Dames-Avelines

Infos et inscriptions : www.mouvetoi.be - 0478/56 50 41



Les Aventures de Jaco à Mellery

DANS LE CADRE APAISANT ET MAJESTUEUX DE LA FERME DU COLOMBIER, PROPOSEZ À VOS ENFANTS DE PRENDRE LE TEMPS DE (RE) DÉCOUVRIR DES PETITS PLAISIRS SIMPLES LORS DE NOS STAGES : ACTIVITÉS DE LA FERME, SOIN DES ANIMAUX, ENTRETIEN DU POTAGER, CUISINE NATURE, JEUX AU GRAND AIR, ETC.

Pour qui : enfants de 3 ans à 12 ans répartis en groupes d'âges.

Horaires : de 9h à 16h avec possibilité de garderie à partir de 8h jusque 17h30 .

Dates : du 4 au 8 avril et du 11 au 15 avril.

Prix : 120 € pour la semaine complète (85€ pour le 2^{ème} enfant).
30 € la journée. Collations « artisanales et bios » incluses.

Où : Lieu du rendez-vous : maison des jeunes de Mellery, rue de Thébaïs, 57H

Infos et inscriptions :
www.jaco-stages.be - mathieu@jaco-stages.be - 0494/05.15.04





Animagique

Plaine de jeux - organisation et recrutement

LA PLAINE DE JEUX SERA ORGANISÉE DU LUNDI 04 JUILLET 2022 AU VENDREDI 12 AOÛT 2022 INCLUS, AVEC LA COLLABORATION DE L'ASBL ANIMAGIQUE.



A cette occasion, l'Administration communale recrute du personnel d'encadrement. Ce recrutement est ouvert aux candidats masculins et féminins, âgés de 16 ans minimum.

Lors de la sélection des candidats, il sera tenu compte des formations, brevets et titres pédagogiques dont seraient éventuellement titulaires les candidats, et d'une expérience en plaine de jeux. De plus, en application du Décret de la Communauté française de Belgique du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances, priorité sera donnée aux candidats titulaires des titres requis au sens du Décret.

La plaine de jeux 2022 respectera les mesures sanitaires en vigueur en juillet-août 2022. Toute l'organisation de ces animations dépendra des décisions et autorisations et pourrait être modifiée, voire annulée suite à l'évolution de la crise du COVID. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de :

Mme Anne-Michèle Pierard : 0475/85.64.06

au service ATL (Accueil temps Libre) de l'Administration communale, auprès de Madame Ann Donneaux - 071/87.03.63 – atl@villers-la-ville.be

Les candidatures motivées sont à adresser :

soit via la poste, à Madame Anne-Michèle Pierard, 1^{ère} Echevine en charge de la Jeunesse rue de Marbais, 37 à 1495 Villers-la-Ville ;

soit par mail à Mme Ann Donneaux (atl@villers-la-ville.be).

Elle devront parvenir **au plus tard le samedi 30 avril 2021**. Celles-ci devront être accompagnées d'un curriculum vitae complet, d'un extrait du casier judiciaire (modèle destiné aux contacts avec mineurs - disponible au service population), d'une photo d'identité, ainsi que tout document probant d'une formation ou d'une expérience en animation. En outre, il sera également stipulé la période souhaitée



L'Accueil extrascolaire : un temps libre d'éducation

LE 24 JANVIER ÉTAIT LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION. À CETTE OCCASION, LE SERVICE ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL) A CHOISI DE METTRE EN VALEUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ET LES PROFESSIONNELS DE CE SECTEUR.



L'Accueil Temps Libre est décrit par l'Office de la Naissance et de l'Enfance comme le 3^{ème} lieu de vie de l'enfant, après la famille et l'école. C'est ici que l'on retrouve les centres de vacances, les écoles de devoir et l'accueil extrascolaire.

A Villers-la-Ville, toutes écoles confondues, c'est une équipe de 30 personnes qui s'investit pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans.

Le lundi 24 janvier était une journée d'animations spécifiques : les enfants ont dessiné leur accueil de rêve ! Ces dessins seront présentés à la Commission Communale de l'Accueil pour encore améliorer l'organisation de ces temps libres dans chaque école.

Que fait l'Accueil extrascolaire ?

Vous le connaissez peut-être sous l'appellation « garderie ». L'accueil extrascolaire est pourtant bien plus qu'une simple surveillance : au quotidien, les accueillants et les animateurs offrent un temps éducatif de qualité, accessible à tous les enfants, sans discrimination raciale, religieuse, sociale, ... Sur le terrain dès 7h00, voire plus tôt dans certaines écoles, présents à midi pour ce petit moment de détente, puis dès 15h00 et jusqu'à 18h30 pour certains, ces professionnels aux multitâches passent probablement autant de temps auprès des enfants que les enseignants, et toujours avec le sourire.

L'accueillant extrascolaire est un trait d'union fondamental entre l'école et la famille, ainsi qu'entre les enfants. Il s'efforce de leur offrir, par sa présence et son action, un espace de vie rassurant et adapté à leurs besoins. Il les encadre à travers les activités proposées, en laissant une place importante à leur prise d'initiative et en respectant la notion de temps libre.

De nombreuses compétences sont demandées à ces accueillants, dont pourtant la fonction reste peu reconnue.



Les équipes de l'Accueil extrascolaire portaient fièrement le badge «Accueil ExtrasCool» le 24 janvier 2022.

L'accueil du matin ne se gère pas comme l'animation du temps de midi ou le temps libre du soir. Les activités proposées vont varier chaque jour, et seront adaptées à l'enfant, fatigué de sa journée de cours, motivé par la neige, ou le soleil, déprimé par la crise sanitaire, malade, triste ou énervé, ...

L'accueillant doit également être disponible pour le parent qui dépose ou reprend son enfant, écouter ses inquiétudes, ses questions, répondre à ses demandes, ... et lui faire le retour de la journée de l'enfant. Pour cela, il aura un contact privilégié avec l'équipe d'enseignants, tant pour assurer le lien entre les personnes, que pour agir de manière adaptée et précise auprès de l'enfant.

En plus de ces nombreuses qualités, l'accueillant travaille dans un nouveau domaine qui se développe progressivement mais doit respecter de nombreuses législations qui garantissent la qualité du travail. Pour cela, il doit connaître les différents décrets et protocoles : décret ATL, normes d'hygiène de l'AFSCA, code de qualité et protocoles sanitaires de l'ONE, règlement de l'école, ...

Il a également des compétences en secourisme, pour soigner tous les petits et gros bobos et consoler les chagrins.



Pour acquérir et améliorer ces nombreuses aptitudes il suivra régulièrement des formations agréées et reconnues par l'ONE afin de pouvoir être toujours efficace et de varier ses animations.

Avec un horaire coupé, un manque réel de considération, des contrats de travail précaires, ces personnes exceptionnelles gardent pourtant leur motivation grâce aux enfants, au plaisir d'être là pour et avec eux, de les aider, les soutenir, les animer, les écouter, les consoler ou les faire rire, ... Elles connaissent le rôle primordial qu'elles occupent dans la société actuelle pour permettre aux parents de travailler sereinement, rassurés de savoir leurs enfants en de bonnes mains.

Boîtes à livres pour l'Accueil Extrascolaire

DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES, UN NOUVEAU PROJET A VU LE JOUR : LA BOÎTE À LIVRES.



Déjà installée et exploitée à l'école communale de Marbaix, 3 nouvelles boîtes viennent d'arriver dans les écoles communales de Tilly et Villers-la-Ville ainsi qu'à l'école libre Saint-Nicolas.

L'objectif de ce projet est de permettre aux enfants d'accéder facilement, librement et sans coût, à la lecture pendant leur temps libre (récréation de

midi et accueil extrascolaire). Les boîtes seront approvisionnées par les enfants qui pourront ainsi partager avec leurs amis les livres qu'ils ont appréciés.

Cela permet également d'occuper les enfants qui souhaitent une activité calme et distrayante pendant ces temps particuliers de leur journée à l'école. Dans une optique plus globale de limiter la violence dans les cours et d'améliorer la qualité de l'accueil dans chaque implantation, la lecture va permettre à chaque enfant qui le souhaite, et sans obligation, de découvrir les différents ouvrages qui y seront déposés, sous l'œil attentif et vigilant de l'accueillant.

Ce projet a été initié par **Anne-Michèle Pierard**, 1^{ère} Echevine en charge de la Jeunesse et de la Culture, en collaboration avec **Emmanuel Burton**, député-Bourgmestre en charge de l'Accueil Temps Libre. Les magnifiques boîtes à livres ont été réalisées par le service technique de la Commune.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Petits rappels pour le bien-être de tous

Arrêt et stationnement

Il est interdit de stationner sur les trottoirs, sur les pistes cyclables, sur les passages pour piétons ou dans un virage lorsque la visibilité est insuffisante.



Incinération des déchets

L'incinération de déchets est interdite. Seule l'incinération de déchets végétaux secs est tolérée, à condition d'être située à plus de **100 m** de toute habitation, édifice, forêt, bruyère, bois, verger, plantation, haie, meule, tas de grain, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles, ou même à une distance supérieure lorsque les fumées ou émanations sont susceptibles de créer des risques d'incendie ou des inconvénients pour le voisinage.

Par déchets végétaux, il faut entendre ceux provenant :

- I de l'entretien des jardins ;
- I de déboisement ou défrichage de terrains ;
- I d'activités agricoles.

Il est toutefois interdit d'y ajouter des matières activantes. Les feux allumés ne peuvent en aucun cas mettre en danger les habitations ou toute installation ou végétation voisine ni incommoder le voisinage de quelque manière que ce soit.

Les feux sont interdits dès la tombée du jour et pendant la nuit, ainsi que le dimanche et les jours fériés. Pendant la durée d'ignition, les feux doivent faire l'objet d'une surveillance constante par une personne majeure. L'importance des feux doit être maintenue à un niveau tel qu'ils puissent être maîtrisés par ceux qui les ont allumés.

Nouveau : Une dérogation aux distances reprises ci-dessus peut exceptionnellement être autorisée pour les professionnels du secteur pour des raisons phytosanitaires et ce, afin de lutter efficacement contre certaines maladies ou ravageurs (informations complémentaires : **071/87.03.89 - environnement@villers-la-ville.be**)

Entretien des plantations

Les haies, plantations et semis naturels délimitant les propriétés et la voie publique ou situés à proximité de celle-ci doivent être élagués et taillés suffisamment durant toute l'année de façon telle qu'aucune branche :

- I ne dépasse sur la chaussée, à moins de 4,5 m au-dessus du sol ;
- I ne dépasse sur l'accotement ou sur le trottoir, à moins de 2,5 m au-dessus du sol ;
- I n'empiète sur la voie publique de sorte à ne pas entraver la libre circulation de ses usagers.

De même que « *Les haies et les buissons croissant le long de la voie publique ne peuvent avoir en souche une hauteur supérieure à 2 m.* »

« *Les taillis croissant le long des chemins doivent être maintenus en tout temps à 0,5 m au moins de la limite légale des chemins et sentiers. Les clôtures de haies vives ou en fil de fer barbelé seront placées en retrait de 0,5 m au moins de la limite légale de la voie publique. Les arbres à haute tige doivent être plantés à plus de 2 m de la voie publique* »

Un autre aspect important à l'envahissement par les haies et autres plantations est qu'en « *aucune manière les plantations ne peuvent gêner les fils électriques, masquer la signalisation routière, l'éclairage public, les miroirs routiers, les plaques de rues ou signaux d'identification officiels, quelle qu'en soit la hauteur* »

En aucune manière les plantations ne peuvent gêner les fils électriques, masquer la signalisation routière, l'éclairage public, les miroirs routiers, les plaques de rues ou signaux d'identification officiels, quelle qu'en soit la hauteur.

Pour rappel, le propriétaire est responsable de ses arbres et des dommages qu'ils pourraient causer.

Par ailleurs, « *en cas de non-respect des dispositions de la présente section, l'autorité communale se réserve le droit de faire procéder à l'élagage, l'émondage et/ou la taille des végétaux par les services compétents, aux frais, risques et périls du contrevenant* ». **Et au-delà, une amende administrative pouvant aller jusqu'à 350 euros.**



Nouvel Agent constatateur

Depuis octobre, la commune de Villers-la-Ville a engagé un nouvel agent constatateur pour gérer les infractions au Règlement Général de Police. Vous pouvez contacter Monsieur Cédric Chevalier du lundi au vendredi au **0476/50.01.42** ou par mail : sac@villers-la-ville.be.

Si vous constatez des infractions en semaine après 16 h ou le week-end, les services de police restent compétents pour les urgences et sont joignables au 101.



Robots-tondeuses : protégeons les hérissons



L'utilisation de robots-tondeuses entre la fin de la journée et l'aube représente un danger pour les hérissons. Ils sont victimes d'accidents avec des robots tondeuses programmés pour fonctionner durant la nuit. Les blessures sont souvent très graves et les chances de survie quasiment nulles.

Interdire ces engins entre 20 h et 7 h est une mesure simple et efficace pour protéger ces animaux nocturnes, c'est pourquoi **cette disposition a récemment été intégrée dans le Règlement général de Police.**

MOBILITÉ

La Commune de Villers-la-Ville propose une prime à l'achat d'un vélo électrique

CELLE-CI PEUT BIEN ÉVIDEMMENT S'AJOUTER À D'AUTRES PRIMES NOTAMMENT CELLE DE LA RÉGION WALLONNE.

Pour l'année 2021, **42 dossiers** ont été introduits auprès du Service Comptabilité de l'Administration communale pour un montant total de primes s'élevant à **4.179,90€**.

Le Collège communal peut donc attribuer un subside sous forme de prime à l'achat d'un vélo électrique – pouvant atteindre la valeur de 100€ (montant s'élevant à 10% de la facture avec un maximum de 100€), suivant les conditions suivantes :

- | Une seule prime par ménage par année ;
- | Au cours de la législature, maximum 2 vélos par ménage ;
- | La prime est cumulable avec d'autres primes pour autant que les primes n'atteignent pas 75% du prix du vélo.
- | Cette aide à l'achat sera octroyée dans les limites du cadre des crédits budgétaires.

En collaboration avec la Région wallonne, l'acheteur pourrait obtenir 300€ de subsides. Consultez les conditions imposées par la Région wallonne pour obtenir une prime via le lien : <https://www.wallonie.be/fr/actualites/primes-lachat-dun-velo-ou-dun-kit-electrique-pour-les-trajets-domicile-travail>



Pour de plus amples informations sur la prime communale, n'hésitez pas à prendre contact avec **Madame Jocelyne Cuypers** – **071/87.03.64** – jocelyne.cuypers@villers-la-ville.be



Villers-la-Ville compte une étoile du sport de plus ! Rencontre avec Sofia Costoulas, finaliste de l'Australian Open Juniors.

SOFIA COSTOULAS ET SA FAMILLE HABITENT DEPUIS 3 ANS À VILLERS-LA-VILLE. SA RÉCENTE FINALE AU GRAND CHELEM DE L'AUSTRALIAN OPEN JUNIORS A MIS LES COMPÉTENCES DE NOTRE TILLYCIENNE SUR LE DEVANT LA SCÈNE.

Anne-Michèle Pierard, Première Échevine en charge des Sports, Julie Charles, Échevine de la Communication ont pu la rencontrer et lui remettre un présent fleuri au nom du Collège et du Conseil communal.



L'emploi du temps de la famille Costoulas est bien rythmé. Le papa et la maman de Sofia (Sotirios et Patricia) travaillent. Sofia, elle, jongle entre les entraînements, à Brée, à l'Académie de Kim Clijsters et ses études via le jury central à Bruxelles. Son frère, Vangelis, âgés de 14 ans, suit sa scolarité et se démarque en football chez les jeunes élites (U15) au club de Seraing.

Jeudi 10 février, un rendez-vous est enfin possible ! Le lendemain, elle repart déjà pour la Tunisie où un nouveau tournoi l'attend.

🎤 D'où vient ta passion pour le tennis ?

🗨️ J'ai trouvé l'inspiration en voyant Kim Clijsters jouer à la TV, à l'US Open. J'ai demandé une raquette et j'ai commencé à jouer contre le mur. J'avais 4 ans. Aujourd'hui, je connais un peu Kim. C'est une fierté de s'entraîner dans son club. Kim habite aux Etats-Unis.

🎤 Tu as aussi été chez Justine Henin Academy ?

🗨️ Oui, j'ai commencé chez Justine. Ensuite, j'ai suivi mon entraîneur, Rick Vleeschouwers, à la Fédération à Mons et, actuellement chez Kim Clijsters. J'effectue 20 heures d'entraînement par semaine.

🎤 Comment êtes-vous arrivés à Villers-la-Ville ?

🗨️ Ma mère est néerlandophone, mon père est à moitié grec et à moitié congolais. J'ai grandi en Flandre, dans une famille assez sportive. Mon papa est un ancien joueur de foot. Nous avons déménagé à Villers-la-Ville pour que je puisse intégrer l'Académie de Justine Henin.



🎤 Commente te sens-tu dans la Commune ?

🗨️ Je me sens super bien. On apprécie la nature. On fait du vélo. L'Abbaye est super belle et enfin, il fait très calme. Nous comptons y rester autant que possible.

🎤 Que pouvons-nous te souhaiter pour la suite de ton parcours ?

🗨️ Actuellement, je suis classée 5^{ème} mondiale chez les moins de 18 ans. Lors des grands Chelem juniors, les filles ont déjà un très haut niveau. Mon objectif est de devenir une joueuse de tennis professionnelle. Il faut que je joue encore beaucoup de tournois pour m'améliorer. A plus court terme, je mise beaucoup sur Roland-Garros Juniors.

🎤 Quels coups souhaites-tu encore perfectionner ?

🗨️ Ma présence au filet et la volée !



🎤 Quels conseils donnes-tu aux jeunes sportifs qui pourraient lire cet article ?

🗨️ Il faut travailler dur et croire en soi et ses capacités ! Ne jamais arrêter !



A Villers-la-Ville, je cours pour ma forme, c'est reparti !



CHERS AMIS VILLERSOIS, C'EST LE MOMENT DE REPRENDRE LES BONNES HABITUDES ET DE RÉENFILER VOS CHAUSSURES DE COURSES POUR ENTAMER LA 18^{ème} SESSION PRINTEMPS 2022.

Vous souhaitez (re)bouger et prendre l'air alors, ce rendez-vous est fait pour vous ! Pas besoin d'être un sportif accompli pour rejoindre les différents groupes. Votre sourire et votre motivation suffiront pour partager cette belle aventure !

Les premiers entraînements débiteront :

Le mardi 15 mars 2022 à 18h45 au Complexe sportif pour le niveau 3 (10km + long) – Chemin Bruyère du Coq, 51 à 1495 Sart-Dames-Avelines.

Le jeudi 17 mars 2022 à 18h45 au Complexe sportif pour les niveaux 1 (0 à 5 km) ; 2 adouci (5 à 7,5 km) et 2 renforcé (7,5 à 10 km) – Chemin Bruyère du Coq – 51 à 1495 Sart-Dames-Avelines.

Un programme de 12 semaines. Les frais d'inscription sont fixés à 25,00 € pour toute la session incluant le carnet de santé et l'assurance. Les personnes souhaitant s'inscrire dans deux niveaux, paieront deux inscriptions. Le t-shirt officiel de JCPMF personnalisé (Villers-la-Ville) vous sera proposé au prix de 16,00€. Au terme de la session, un test sera organisé le mardi 31 mai 2022 et vous serez récompensé par un diplôme.

Inscriptions obligatoires via le formulaire d'inscription en ligne :
<https://www.villers-la-ville.be/jcpmf-inscription>

Vos Coachs favoris à savoir : **Jean-Louis, Emilie et Michel** mettent toutes leurs compétences à votre service. Vous bénéficierez d'un encadrement de qualité.

L'équipe de JCPMF remercie chaleureusement **Pascal Druart** et **Denis Goossens** pour leur dynamisme, leur bonne humeur communicative ainsi que leurs précieux conseils qui ont été appréciés par de nombreux coureurs. Ils ont décidé de s'adonner à d'autres tâches. Nous leur souhaitons beaucoup de succès pour leurs futurs projets. Ils seront toujours disponibles pour un éventuel remplacement !

Nous profitons également, de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau coach, Monsieur **Michel Jaspard** qui a toujours été un fidèle participant depuis le début de notre activité.

Infos : Mme Anne-Michèle Pierard, Échevine des Sports : **0475/856.406** et **M. Pascal Genot**, Responsable administratif : **071/87.03.66**

Au plaisir de vous retrouver !

Nouvelle session de « Tous en selle » !

À L'INITIATIVE DES MEMBRES DE LA RÉGIE COMMUNALE AUTONOME, DE LA 1^{ère} ECHEVINE EN CHARGE DES SPORTS, ANNE-MICHÈLE PIERARD ET DU DÉPUTÉ-BOURGEMESTRE, EMMANUEL BURTON, LA 4^{ème} SESSION DE « TOUS EN SELLE » S'ORGANISE AU COMPLEXE SPORTIF À PARTIR DU 31 MARS 2022 !

Dans un souci d'une bonne organisation les inscriptions seront clôturées le 29 mars 2022. Cette session se déroulera du 31 mars au 16 juin 2022 inclus, soit 12 semaines. Elle repose sur les mêmes principes que « je cours pour ma forme », en permettant à chacun de découvrir ou (re) découvrir en groupe les plaisirs du vélo sur route et de visiter notre belle région.

Pour encadrer cette activité, on retrouvera **Monsieur Ludovic Draux**, ancien cycliste professionnel et organisateur de nombreuses courses pour amateurs et professionnels sur notre entité ainsi que **Monsieur Jean-François Kumps**, cycliste confirmé.

L'âge requis pour adhérer à cette pratique sportive est de 16 ans accomplis. Le casque est obligatoire et tous les types de vélos en ordre de fonctionnement sont autorisés.

Les frais d'inscriptions sont fixés à 15,00 €. Au terme de la session, un test sera organisé et un diplôme sera décerné à tous les participants.

Infos : Complexe sportif – 071/816.805

Inscriptions : tousenselle.villers@gmail.com
Un versement de 15,00€ est à effectuer sur le n° de compte suivant : BE52 0910 2172 6009

Le rendez-vous est fixé sur le parking du Complexe sportif à 18h30 – Chemin Bruyère du Coq, 51 à 1495 Sart-Dames-Avelines. Le départ est à 18h45.



Nous adapterons évidemment les conditions des entraînements en fonction du protocole sanitaire en vigueur lors de ces activités.

FINANCES

Présentation du budget communal 2022

CE BUDGET COMMUNAL EST PRÉSENTÉ, COMME LES ANNÉES PRÉCÉDENTES, EN BONI. IL S'AGIT D'UN BUDGET GLOBAL D'ENVIRON 13.209.000€.

Avec ce budget 2022, l'Administration Communale, poursuit sa gestion en bon père de famille, respectueuse des deniers publics. Il reflète et met en œuvre un programme qui a, très largement, été plébiscité par la population lors des élections communales de 2018.

L'année 2021 a encore été secouée par la crise du Covid19 mais grâce à une gestion stricte et rigoureuse, l'Administration communale peut anticiper les années difficiles qui nous attendent et garder le cap financier et budgétaire de notre commune.

Les dépenses ordinaires

L'ensemble des dépenses ont été évaluées et adaptées selon les évolutions connues ou anticipées et, comme les recettes, en adéquation avec la circulaire budgétaire.

La ligne directrice de ce budget est de véritablement coller à la réalité de la gestion quotidienne de notre belle Commune. Une gestion communale est stricte et maîtrisée.

Une volonté affichée et assumée est de permettre au personnel communal de travailler dans les meilleures conditions possibles et de respecter le travail que celui-ci accomplit chaque jour.

En ce qui concerne les dotations, le montant alloué à la Zone de police est en légère augmentation par rapport à l'année passée : **1.060.000€**.

En hausse également pour le CPAS avec **1.499.000€**. Pour la Zone de Secours, on parle d'un montant de **302.000€**.

Les frais de fonctionnement de la Régie communale autonome sont également intégrés mais comme nous l'avons déjà souligné à de nombreuses reprises, la saine gestion de la Régie permet de diminuer l'intervention communale dans le fonctionnement de celle-ci. Le plan d'entreprise initial, accepté par tous, prévoyait une participation communale de 650.000€ indexés, on peut être très fier du travail réalisé par le Comité de Direction qui a permis de diminuer cette participation communale pour atteindre **475.000€**. Un montant qui relève la prudence du bureau exécutif dans sa gestion. Il faut aussi souligner que ce mode de fonctionnement a permis à sept personnes



de trouver de l'emploi, à de nombreux sportifs de pratiquer leur sport et à de nombreux Villersois de trouver un lieu de convivialité.

Un petit point sur l'enseignement villersois. Il accueille plus de 700 élèves dans nos écoles communales, hors salaires des enseignants, c'est plus de **1.000.000€** de dépenses pour le fonctionnement de nos écoles.



Dans les augmentations de dépenses, nous constatons aussi une augmentation significative du coût de la gestion des déchets avec un montant de **420.000€** pour la collecte des déchets et **295.000€** pour les frais de fonctionnement du parc à conteneurs. Le système

étant totalement injuste car plus on trie, plus cela coûte à la population.

BON A SAVOIR

LE BUDGET COMMUNAL REPREND L'ENSEMBLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES QUE LA COMMUNE PRÉVOIT D'EFFECTUER DANS L'ANNÉE À VENIR. IL SE COMPOSE DE DEUX GRANDS VOILETS :

LE BUDGET ORDINAIRE

qui concerne son fonctionnement quotidien.

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

qui comprend les recettes et les dépenses plus exceptionnelles et qui ont un impact durable sur le patrimoine de la Commune, comme les dépenses d'investissement par exemple.

Les recettes ordinaires

Un autre élément est important à souligner, il s'agit du fait qu'aucune augmentation de la fiscalité sur l'IPP et le précompte immobilier n'a été procédée depuis 20 ans. La dernière augmentation date de la législature 1995-2000.

Le fond des Communes et les autres compensations s'élèvent à **1.713.000€**. Les dividendes d'Ores et Créadiv dépassent toujours les **408.000€**. Relevons aussi la redevance pour l'occupation du domaine public qui s'élève à **147.000€**, près du double de ce que l'on percevait avec la PBE.

A l'exercice propre, le budget ordinaire se solde par un boni de plus de **74.000€**.

L'exercice 2022 en quelques chiffres

BUDGET ORDINAIRE

13.209.000€

BONI

74.000€

BUDGET EXTRAORDINAIRE

4.260.000€

Le Bourgmestre, Emmanuel Burton, en charge des Finances remercie les membres de chaque service et plus particulièrement pour la confection de ce budget le Service Comptabilité et Finances dirigé par **Pascal Genot**, le Directeur Financier **Emmanuel Wylock** et la Directrice Générale **Séverine Rucquoy**.

Le budget extraordinaire

Après un investissement de plus de **27.000.000€** rien qu'en voirie et égouttage ces 15 dernières années, la volonté de cette année est de poursuivre les investissements avec un budget de près de **4.260.000€**.

Quelques éléments à relever outre les investissements récurrents sur le matériel communal :

- | La station d'épuration de Rigenée (**750.000€**) dossier géré par InBW dont l'avant-projet de l'intercommunale a été réceptionné ;
- | La réfection et l'égouttage du quartier Saint-Roch (**650.000€**) ;
- | La rénovation de l'Avenue des Peupliers (**265.000 €**) ;
- | Des aménagements pour la lutte contre les inondations (**210.000 €**) ;
- | La rénovation de l'éclairage public, à savoir une nouvelle phase du passage au led (**100.000€**) ;
- | La rénovation des sanitaires à l'école de Marbais (**135.000€**) ;
- | La rénovation de la toiture de l'église de Villers (**575.000€**) ;
- | La réparation du mur de soutènement du cimetière de Villers (**175.000€**) ;
- | La réfection de la cour de récréation de l'école de Marbisoux (**25.000€**).



ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

Festival de formations à l'Espace Public Numérique en mars et avril !

SOUCIEUSE DE RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET D'OFFRIR À CHACUN UNE AUTONOMIE EN INFORMATIQUE, JULIE CHARLES, ÉCHEVINE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES CHAPEAUTE LES ACTIVITÉS DE L'EPN. A SES CÔTÉS, MAÏTÉ VILLAR ASSURE LA COORDINATION, JEAN-PAUL BERCK EST UN ANIMATEUR BÉNÉVOLE IMPLIQUÉ DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES. RÉCEMMENT, THIERRY VAN WILDER A REJOINT L'ÉQUIPE D'ANIMATEURS. ENFIN, GUILLAUME GOEFOET COMPLÈTE CELLE-CI AVEC SES CONNAISSANCES.

Une permanence est prévue tous les mercredis et jeudis de 14h00 à 16h00.

Des rendez-vous individuels sont aussi possibles.

Une semaine sur deux, une formation est donnée sur différents thèmes.

Les inscriptions sont obligatoires pour ces formations.

R.D.V. et inscriptions : Maité Villar – **071/87.03.52**

ou **maite.villar@villers-la-ville.be**.

Vous souhaitez rejoindre l'équipe d'animateurs comme bénévole ?
 Votre candidature est aussi attendue auprès de Maité Villar.



PROGRAMME MARS

| Mercredi 02/03 :

Fermeture de l'EPN (Congés de carnaval)

| Jeudi 03/03 :

Fermeture de l'EPN (Congés de carnaval)

| Mercredi 09/03 de 14h00 à 16h00 :

« Windows 11 »

Mon PC est-il prêt pour Windows 11 ? Quelle est la marche à suivre pour migrer de Windows 10 à 11 ?

| Jeudi 10/03 de 14h00 à 16h00 :

« Comment gérer ma boîte Gmail ? »

Les différents éléments retrouvés dans une boîte mail, classer ses mails, récupérer un mail dans la corbeille, supprimer des emails.

| Mercredi 16/03 de 14h00 à 16h00 :

Questions/réponses

Ces séances permettent de faire un résumé de la formation antérieure et de poser toutes vos questions.

| Jeudi 17/03 de 14h00 à 16h00 : Questions/réponses

Ces séances permettent de faire un résumé de la formation antérieure et de poser toutes vos questions.

| Mercredi 23/03 de 14h00 à 16h00 :

« Capture d'écran »

Comment imprimer une capture d'écran ? Comment sauvegarder une sélection d'écran internet ?

| Jeudi 24/03 de 14h00 à 16h00 : « Configuration de ma tablette ou de mon smartphone »

Configuration du menu (écran de veille, wifi, bluetooth, mode avion, lampe de poche, ...)

| Mercredi 30/03 de 14h00 à 16h00 : Questions/réponses

Ces séances permettent de faire un résumé de la formation antérieure et de poser toutes vos questions.

| Jeudi 31/03 de 14h00 à 16h00 : Questions/réponses

Ces séances permettent de faire un résumé de la formation antérieure et de poser toutes vos questions.

PROGRAMME AVRIL

| Mercredi 06/04 :

Fermeture de l'EPN (Congés de Pâques)

| Jeudi 07/04 :

Fermeture de l'EPN (Congés de Pâques)

| Mercredi 13/04 de 14h00 à 16h00 :

« Utilisation de mot de passe »

Sécurisation de mes mots de passe. Comment récupérer un login et un mot de passe ? Comment modifier un mot de passe ?

| Jeudi 14/04 de 14h00 à 16h00 :

« Tablette et smartphone »

Comment installer et désinstaller des applications utiles ? Comment les organiser ? Comment faire une capture d'écran ?

| Mercredi 20/04 de 14h00 à 16h00 :

Questions/réponses

Ces séances permettent de faire un résumé de la formation antérieure et de poser toutes vos questions.

| Jeudi 21/04 de 14h00 à 16h00 :

« Instagram »

Qu'est-ce qu'Instagram ? Comment installer instagram sur sa tablette et son smartphone ? Comment fonctionne instagram ?

| Mercredi 27/04 de 14h00 à 16h00 :

« Qu'est-ce que le fishing ? »

Qu'est-ce que le fishing ? Quelles sont les précautions à prendre ? Analyse de mails

| Jeudi 28/04 de 14h00 à 16h00 : Questions/réponses

Ces séances permettent de faire un résumé de la formation antérieure et de poser toutes vos questions.

POPULATION

Zoom sur le registre de l'État civil en 2021



NAISSANCES

Janvier

- 04 VANHORENBEKE Alix née à Ottignies-LLN
- 05 DEJEMEPPE Laszlo né à Ottignies-LLN
- 07 ARCIDIACONO Elyos né à Namur
- 11 GIOT Romain né à Ottignies-LLN
- 14 VANBROECKHOVEN Liam né à Charleroi
- 28 DEBROUX Alessia née à Namur

Février

- 04 DUPAS POTIER Eliaz né à Braine-l'Alleud
- 12 BAETENS Lily née à Ottignies-LLN
- 16 BERTIAUX Raphaël né à La Louvière
- 21 HOFFMANN Miya née à Soignies
- 24 GARRIC Emma née à Charleroi
- 28 ROBERT Emile né à Charleroi

Mars

- 05 SIMON Antoine né à Ottignies-LLN
- 08 JABLONKA Noa né à La Louvière
- 10 LELE Mathias né à La Louvière
- 22 MAGIS Noah né à Charleroi
- 22 SPATARO Siméon né à Anderlecht
- 29 VERBUSTEL Lou née à Charleroi
- 29 TAELEMAN BROOTCOORENS Justin né à Ottignies-LLN
- 31 DURY Lucie née à Charleroi
- 31 MATULA Sacha né à Ottignies-LLN

Avril

- 10 FERNANDEZ ROGEL Amadeo né à Anderlecht
- 26 VIRGO Raphaël né à Braine-l'Alleud
- 30 DELBRASSINNE MEERT Gabin né à Braine-l'Alleud

Mai

- 03 CHARLES Simon né à Ottignies-LLN
- 08 ABDELKEFI BOUILLEZ Nolhan né à Charleroi
- 14 BOUQUIAUX POFTE Lucy née à Ottignies-LLN
- 15 HIROUX SCHMITZ Olivia née à Braine-l'Alleud
- 18 LECLEIR Liam né à Ottignies-LLN
- 18 DUPONT Luna née à La Louvière
- 28 RATAZZI Iliano né à Braine-l'Alleud

Juin

- 07 VANHAUDENARDE DUQUESNOY Eléonore née à Braine-l'Alleud
- 10 VERCRUYSEN Elena née à Ottignies-LLN
- 14 NOIRHOMME Juliette née à Namur
- 19 DOHR Louka née à Braine-l'Alleud
- 29 YERNAUX Victor né à Charleroi

Juillet

- 01 SEVRIN Emma née à Ottignies-LLN
- 07 PILETTE Marion née à Braine-l'Alleud
- 09 DE NEEF Sybil née à Braine-l'Alleud
- 10 VAN EESBEEK Victoire née à Charleroi
- 23 FOLIE Emma née à Uccle
- 24 DE MAERE Noah né à Auderghem
- 27 BROGNIEZ EVRARD Baptiste né à Ottignies-LLN
- 27 TOUSSAINT Zoé née à Braine-l'Alleud
- 28 BROWET Aaron né à Charleroi

Août

- 18 COLS Jeanne née à Etterbeek
- 25 MOUGIN Arthur né à Ottignies-LLN
- 26 EEREBOUOT Alba né à Anderlecht
- 26 SAND Marion née à Braine-l'Alleud
- 26 SAND Camille née à Braine-l'Alleud
- 28 MAQUET Anne-Lore née à Braine-l'Alleud

Septembre

- 02 STAESSEN Théa née à Ottignies-LLN
- 02 WILLEMS VANDERMYSBRUGGE Léa née à Charleroi
- 09 DE KNOP Timothée né à Ottignies-LLN
- 22 NEVENS Axel né à Ottignies-LLN
- 23 GERARD Alexandre né à Ottignies-LLN
- 26 DALLEMAGNE Noé né à Villers-la-Ville
- 28 COZYNS Rose née à Charleroi
- 30 CAVENAILE Edea né à Namur

Octobre

- 02 VANHAELEN Basile né à Braine-l'Alleud
- 06 VANDERSTRAETEN Alice née à Ottignies-LLN
- 06 ANDRE Léana née à Charleroi
- 07 BOLLMANN Inna née à Braine-l'Alleud
- 08 MANSSENS Rosie née à Namur
- 12 BAQUET Tobias né à Ottignies-LLN
- 18 SCHOLLAERT VANBROECKHOVEN Thibault né à Ottignies-LLN
- 25 TAGLIAFERO Léo né à Charleroi

Novembre

- 19 ETIENNE VANELSLANDER Célestin né à Charleroi
- 29 BRIDOUX Lise née à Charleroi

Décembre

- 03 MASTORE Mattéo né à Ottignies-LLN
- 16 VLAMINCK Charline née à Ottignies-LLN



DÉCES

Janvier

- 03 VANDERLIN Ghislaine (Villers)
- 04 CORNEJO GONZALEZ Antonia (Marbais)
- 08 VILLERET Yvon (Marbais)
- 10 DEBROUX Pol (Marbais)
- 11 DUBOIS Odette (Genappe)
- 12 HANNAY Roger (Tilly)
- 13 MAGIS Francis (Tilly)
- 14 GHAYE Claudine (Jette)
- 17 FASTENAEKENS Christianne (Braine-le-Château)
- 28 VAN HAUWAERT Françoise (Villers)
- 28 VAN STAPPEN Luc (Villers)
- 29 DUJEU Louise (Villers)

Février

- 01 HEBRANT-ROGER Jeanine (Marbais)
- 02 RAYEZ Marcel (Tilly)
- 02 LARSIMONT Xavier (Marbais)
- 03 COLLIGNON Georges (Villers)
- 09 RUTTE Charles (Marbais)
- 10 GILLES Jean (Villers)
- 10 CRICKX Emmanuel (Villers)
- 12 DE VOS Michèle (Villers)
- 19 GUILLAUME Jenny (Sart)
- 26 TOURNAY Jean (Villers)

Mars

- 02 GILLET Robert (Mellery)
- 07 DÉsirANT Jacques (Sart)
- 08 ROEKENS Marie-Louise (Villers)
- 09 LAURIENTE Franca (Marbais)
- 11 SLAMAR Kristina (Fleurus)
- 12 BROHEZ Ginette (Marbais)
- 13 QUINET Eliane (Villers)
- 15 BEX Emile (Sart)
- 15 NOTTE Joseph (Sart)
- 15 JACQMIN Viviane (Villers)
- 17 VAN TIELEN Maurice (Marbais)
- 21 DANCKERS Yvette (Tilly)
- 25 BROWET Cécile (Villers)
- 31 LEJEUNE Danièle (Villers)

Avril

- 07 DEBROUX Claude (Marbais)
- 10 DEBROUX Bernadette (Tilly)
- 12 HAUTECOEUR Jean (Villers)
- 13 DE RUYVER Willy (Tilly)
- 17 VAN TIELEN Gérard (Marbais)
- 18 ANNAU Isabelle (Marbais)
- 22 BOURGAUX Pierre (Marbais)
- 28 THEYUS Henri (Walhain)
- 28 JAUCOT Louis (Mellery)
- 29 VAN EESBEEK Michel (Marbais)

Mai

- 01 DUCHAUSSÉE Daniel (Villers)
- 11 GILLE Hubert (Tilly)
- 25 JASOING Roger (Marbais)

Juin

- 01 BRASSEUR Elisabeth (Villers)
- 04 HARGITAI Miklos (Sart)
- 08 COLETTE Liliane (Boortmeerbeek)
- 17 BOUZID Malicka (Tilly)
- 30 ABDELOUAHID Mohamed (Marbais)

Juillet

- 03 DRAPS Mariette (Marbais)
- 05 SCHUURBIERS Philippe (Marbais)
- 05 VAN STEENBERGEN Thérèse (Marbais)
- 06 DEMARÉ Omer (Sart)
- 18 MICHEL Monique (Sart)
- 19 CHERTON Noël (Sart)
- 24 PETITJEAN Robert (Marbais)
- 28 MULLER Céline (Villers)
- 30 TIRIOLO Denise (Sart)

Août

- 05 DEWAGENEER Max (Marbais)
- 11 HAMELRYCKX Veronique (Sart)
- 20 LOPPE José (Marbais)
- 29 RENARD Anne-Marie (Wavre)

Septembre

- 15 BRICHART Marie (Tilly)
- 17 HEYNSMANS Marie-Joséphine (Villers)
- 19 HUART Georges (Genappe)
- 29 DEDAVE Nelly (Ottignies L-L-N)
- 30 REYTER Paul (Villers)
- 30 GOSSIAUX Georges (Genappe)

Octobre

- 01 MINNE Marie-Thérèse (Marbais)
- 21 ABRASSART Bernadette (Tilly)
- 31 CAPRASSE Lambert (Villers)

Novembre

- 01 POTY Guy (Marbais)
- 04 LAMY Louisa (Villers)
- 04 CAUWE Martine (Villers)
- 05 DEWAME Arthur (Villers)
- 15 THIBAUT de MAISIERES François (Marbais)
- 16 LIBERT Serge (Marbais)
- 19 NICOLAS Jean-Jacques (Marbais)
- 20 PULLANO Guglielmo (Mellery)
- 24 COUNE Jacqueline (Sart)

Décembre

- 01 PILLOY Albert (Villers)
- 01 MELNIKOV Iouri (Marbais)
- 07 BERTRAND Denis (Sart)
- 08 FRANCOIS Clovis (Sart)
- 11 BLANCKAERT Michel (Tilly)
- 11 VAN THIELEN Joseph (Sart)
- 12 LOEVE Jeroen (Gent)
- 18 GOODMAN Nelly (Villers)
- 19 SELDESLACHTS Hugo (Villers)
- 21 GILLARD Jean-Marie (Sart)
- 25 TOURNAY Paul (Sart)
- 26 TOURNAY Bernadette (Marbais)
- 29 PAENHUYS Robert (Tilly)
- 30 OLEFFE Yvette (Villers)



MARIAGES

Janvier

23 VAGA Y LARUELO David et
MESQUITA BARRIOS Virginia

Février

13 LAUVAUX Jean Paul et SEMAL Monique
27 LETONT Christophe et CHODOIR Amélie

Mars

06 DAL Baptiste et PREAUX Audrey

Avril

03 COLICIS Michaël et LECLERCQ Bénédicte
03 DEPT Bernard et DANLOY Valérie
10 GILLAIN Nicolas et RAVEZ Caroline
24 LATOUR Joachim et del MARMOL Tatiana

Mai

08 DANDOIS Fabian et RISSELIN Christelle
08 STASSIN Jean-Michel et PRADE Sophie
15 MOREL Alexandre et KOLLER Lucie
22 MORIAMÉ Denis et CAROLLO Jasmine

Juin

05 FOLIE Alexandre et DIELS Florence
26 PTAK Alain et VERDONCK Tatiana
26 FLAHAUT Dominique et COOL Geneviève
26 BERTIAUX Lionel et BEAUQUENNE Charline

Juillet

02 VAN ROY Charlie et VERBORGH Anaïde
03 CASTRO SARAIVA Steve et GABRE Caroline
03 SOMVILLE Grégoire et Audrey HANNOSET
03 DONY Nicolas et DEMOLDER Audrey
03 DE CAUSEMACKER Eric et KONDZIOLKA Cathy
03 JONET Adrien et LAURIER Elise
05 DOUMONT Yves et BASTIN Sandrine
10 MÉLON Luc et DELFORGE Monique
17 CHARLIER Teddy et DURIEUX Marie-Céline
24 BRAECKMAN Antoine et
de BEER de LAER Gaëtane
24 CHLIHI Mohamed et RASE Camille
24 BATTISTELLI Nicolas et BUA Ornella
31 VAN der SCHUEREN Charles et WIEME Ophélie
31 BRIDOUX Guillaume et KURMAN Jessica

Août

05 VANNIEUWERKE Arthur et EXELMANS Jody
07 BEUGNIES Carl et MINNE Valérie
07 LALIEUX Christian et WILLEMSSENS Dominique
07 GOFFART Sébastien et HARPIGNY Anne-Christine
14 FOSSI Sébastien et DE VETTER Roxane
20 DANDOY Dominique et CHARLIER Caroline
21 HAMROUNI Elyes et MANIET Amélie
21 ALENUS Joseph et FRANÇOIS Valérie
28 SERVAIS Jean-Pierre et DEPLANCHE Valentine
28 GURNET Nathan et KALLAI Delphine
28 DE MAEYER Axel et MAHY Charlotte

Septembre

03 BROTELLE Arnaud et SCHILLINGS Natacha
04 MALGAUD Quentin et de FAYS Nancy
04 SEVRIN Xavier et PALACIOS CAMMARATA Sandra
11 BLANCHARD Denis et NILE Audrey
11 DECORTE Benjamin et GUSTIN Marine
18 RUGGERI Nicolas et VANDER HOEVEN Magali
18 FORMICA Sébastien et BAES Marie
24 BOUTZAMAT Soufiane et AL MULHEM Jade
25 RYGAERT Gaëtan et MESSENS Vanessa

Octobre

02 BOSSU Marc et BROECKAERT Leslie
02 SENNÉ Corine et BOULVIN Stéphanie
02 VANDERSMISSEN Grégory et PANELLA Kimberley
09 HARDI Damien et SPLINGARD Laura-Marie
15 DEBUISSON Michel et REMY Marie
16 VAN DER BELEN Etienne et VERHAEGHE Carole
22 DECOUX Adrien et IRISSOU Yaël

Novembre

20 DELAUNOY Jean-Yves et BOURGAUX Justine

Décembre

04 DURANT François et WERY Cindy
18 BONDEKWE ES'THIME TSHOPI Jean-Joseph et
MOKWAMI TEZO Chelsea

Villers-la-Ville : nombre d'habitants (au 31/12/2021)

Villers-la-Ville	2.128	Sart-Dames-Avelines	3.088
Marbais	3.232	Mellery	727
Tilly	1.804	TOTAL	10.979

ÉVÈNEMENTS



14 MARS

| Conférence « La liberté de choisir sa fin de vie » par le Pr. Jacques Brotchi

19h30 dans la salle du Conseil de l'Administration communale, rue de Marbais, 37 à Villers-la-Ville

Infos et réservation :

071/87.03.63 – atl@villers-la-ville.be

→ Voir page 5

15 ET 17 MARS

| Je cours pour ma forme

Les premiers entraînements débuteront :

le mardi 15 mars à 18h45 pour le niveau 3 (10km + long)

le jeudi 17 mars à 18h45 pour les niveaux 1 (0 à 5km) et 2 renforcé (7,5 à 10 km)

au Complexe sportif, Chemin Bruyère du coq, 51 à Sart-Dames-Avelines.

Inscriptions obligatoires :

<http://www.villers-la-ville.be/vie-locale/sports/jecourspourmaforme/formulaire>

→ Voir page 13

17 MARS

| Atelier alimentation « Comment réaliser la vraie paëlla »

Par Karine Fernadez

Infos : Cohésion Sociale : 071/87.03.84 – affairessociales@villers-la-ville.be

20 MARS

| Rando Tom

Parcours 15, 30, 45 ou 65km

Départ du Complexe Sportif de Sart-Dames-Avelines – Chemin Bruyère du Coq 51

Infos : ASBL VerTT - Fabian Dalllemagne : 0488/36.31.44 – info@vertt.be

31 MARS

| Tous en selle

Les premiers entraînements débuteront :

le jeudi 31 mars à 18h30 au Complexe sportif, Chemin Bruyère du coq, 51 à Sart-Dames-Avelines.

Infos : Complexe sportif – 071/816.805

Inscriptions : tousenselle.villers@gmail.com

→ Voir page 13

DU 4 AU 8 AVRIL

| Stages Touki

« Touki prend l'air... à la mer »

Stages pour enfants de 2,5 à 12 ans

Ecole communale de Villers-la-Ville

Infos et inscriptions : Julie Seghin - 0474/67.56.83 - touki.villers@gmail.com

→ Voir page 6

DU 4 AU 8 AVRIL

| Stages Mouve Toi

Stages pour enfants de 2,5 à 12 ans

Ecole Saint-Nicolas de Sart-Dames-Avelines

Infos et inscriptions : John-John - 0478/56.50.41 - www.mouvetoi.be

→ Voir page 6

DU 4 AU 8 AVRIL

| Les Aventures de Jaco

Stages pour enfants de 3 à 12 ans

Maison des jeunes de Mellery

Infos et inscriptions : mathieu@jaco-stages.be - 0494/05.15.04 - www.jaco-stages.be

→ Voir page 6

DU 11 AU 15 AVRIL

| Stages Touki « Touki à la chocolaterie »

Stages pour enfants de 2,5 à 12 ans

Ecole communale de Villers-la-Ville

Infos et inscriptions : Julie Seghin - 0474/67.56.83 - touki.villers@gmail.com

→ Voir page 6

DU 22 AU 24 AVRIL

| Ducasse du Djirau

Place de Marbais

Infos : Olivier Van Pevenage : 0477/80.68.12

30 AVRIL ET 1^{er} MAI

| Trail des Cisterciens

Parcours 21, 36, 65 ou 100km

Départ de Tangissart, rue Notre Dame 8

Infos : info@trailedescisterciens.be - www.trailedescisterciens.be

1^{er} MAI

| Brocante de Mellery

Elle réunira brocanteurs, artisans et producteurs locaux dans le village et sur la plaine de la maison des jeunes de 8h à 15h. Installation à partir de 7h.

Petite restauration, animations familiales et bar sont prévus sur place, bienvenue à tous !

Infos et réservations : brocantedemellery@gmail.com - www.villersentransition.be

www.facebook.com/brocantedemellery

* Le calendrier et la tenue de ces événements peuvent varier selon l'évolution des mesures sanitaires